

Social Security, the big hidden turn over : This article explains how the system of French social security is now set on the same plan of free competition as the private health insurance companies. (text in french)

COUVERTURE SANTE LE CHAMBARDEMENT ENCORE CACHE

Le système de couverture santé et même de retraite est en train d'évoluer discrètement en France.

La revue trimestrielle « MMI Infos » de la mutuelle du Ministère de l'Intérieur a avoué à ses 60 000 adhérents, dans son éditorial du n° 9 (juin 2002) signé du Directeur Mr Eric Vanlerberghe, que le monopole de la sécurité sociale a désormais disparu et que maintenant, la mutuelle allait être mise en concurrence avec les grands groupes d'assurances.

La Sécurité Sociale actuelle, moribonde, voit ses jours comptés. Depuis sa création après guerre, cette organisation, qui vient de perdre son monopole, n'a hélas pratiquement pas suivi les changements économiques du monde moderne. Or, pour survivre dans ce monde, un Etat a pourtant tout intérêt à s'adapter rapidement aux changements économiques internationaux¹.

Au lieu de la réformer intelligemment en profondeur et donc d'adapter régulièrement la Sécurité aux conditions économiques changeantes (de plus en plus rapidement) toutes les décennies, les responsables politiques successifs ont préféré la laisser devenir obsolète.

Ils laissèrent ainsi les contribuables payer de leur poche de plus en plus de dérives tandis que les politiques n'osaient se décider d'appliquer les réformes nécessaires. Mais comme chacun sait, les politiques essayent simplement d'éviter de déplaire à leur précieux électorat et aux syndicats, afin d'assurer ainsi leur propre carrière fructueuse trop souvent au détriment de l'intérêt des citoyens et surtout de la Nation.

Mais cela marche et les Français acceptent, alors pourquoi changer d'attitude ?

Maintenant, les atteignant s'atteignent et nous sommes au tout début d'un grand chambardement qui risque de ne pas être populaire de prime abord puisque les français sont allergiques aux grandes réformes, peu enclins à la réflexion et très susceptibles sur leurs sacrés acquis sociaux. N'oublions pas que ce peuple est atteint d'anti-évolutionnisme chronique et qu'il cultive un traditionnel retard sur presque tout².

Futur système

Le système qui se met en place discrètement est pourtant bien plus souple. La Sécurité Sociale est en voie de transformation profonde au profit d'une nouvelle structuration sociale adaptée l'amenant à devenir une simple mutuelle (d'Etat) sur le même rang concurrentiel que les autres mutuelles privées.

Mais les français en sont-ils informés ? Pourtant, nul n'est censé ignorer la loi...

Toujours est-il que désormais, tous les travailleurs quels qu'ils soient, auront simplement à cotiser auprès de mutuelles ou assurances santé qui couvriront complètement les soins mais seront en concurrence avec de nombreuses autres mutuelles et assurances santé, y compris la

¹ Cf. Le grand bazar mondial, de Laurence Benhamou, ed. Bourin 2005

² Cf. Le Mal Français, de Alain Peyrefitte, ed. Plon 1975, dont les remarques sont toujours d'actualité !!!

Sécu ainsi que d'autres mutuelles et assurances de la CEE. Les grands champs de concurrence sont, on le sait, généralement à l'avantage du public car la guerre des tarifs y fait rage, au bénéfice des citoyens³. Il en est ainsi des assurances automobiles, sans parler des autres domaines (téléphone, transports, etc.)

Avantage important

On paye pour soi-même et si le cotisant prend soin de sa santé, les cotisations diminuent ou restent stables et abordables. Ainsi, un groupe de mutuelles français propose actuellement à ses adhérents de leur rembourser une partie de leur cotisation s'ils ne sont pas malades durant l'année. Les mutuelles allemandes pratiquent déjà ainsi depuis des années. Or il est assez facile d'améliorer sa santé à moindre frais, notamment grâce aux conseils et aux soins naturels prodigués par des professionnels sérieux. De toutes façons, les cotisations seront sûrement bien moins chères que celles de l'actuelle Sécu, selon les calculs des professionnels. De même, des assurances chômage et retraite libres sont prévues.

Certes, les profiteurs trouveront le système moins facile à filouter et seront toujours les premiers à râler et protester, cela va de soi. Toutefois, les honnêtes travailleurs y trouveront sûrement leur compte et feront des économies car un système fondé sur une vraie prévention est sûrement plus économique et efficace qu'un système fondé essentiellement sur l'attentisme. C'est ainsi que les soins chiropratiques sont depuis longtemps pris en charge par de nombreuses mutuelles étrangères et quelques mutuelles françaises pour l'intérêt non seulement sanitaire mais aussi et surtout économique qu'ils suscitent. Et les démonstrations édifiantes sont nombreuses. Il est d'ailleurs du ressort de chaque citoyen français de s'informer sur ce point auprès de sa mutuelle.

Ce concept de couverture santé global a été vérifié depuis des années avec succès notamment en Suède, pays qui passe pour avoir selon les experts le meilleur système de couverture sociale du monde.

Retraites : tragédie nationale à l'horizon

Quant à la retraite, malheureusement, ceux qui ont cotisé des années dans le système actuel ont très peu de chance d'en toucher les dividendes ; pour ainsi dire, aucune chance et c'est bien là le drame, sauf qu'ils n'en sont pas conscients ou n'ont pas encore percuté.

Il faut donc en remercier les courageux dirigeants de la France des décennies précédentes qui ont préféré se repasser malicieusement le mistigri au fil de leurs règnes successifs tout en sachant la faillite annoncée du système. Pourtant, la majorité des citoyens préfèrent écouter les discours démagogiques soporifiques, s'illusionner et croire qu'il sera toujours temps de se pencher sur la question quand ils seront éventuellement au pied du mur, à la veille du désastre.

Aussi, la réforme visant à un système de retraite par capitalisation donne les meilleures assurances au cotisant de toucher au jour J sa retraite personnelle.

Cependant, on voit déjà les fonctionnaires (constituant la masse écrasante de 25% des salariés de ce pays) protester violemment sur le fait qu'une réforme prévoit d'aligner leur retraite avantageuse sur celle (moins avantageuse) des salariés du privé alors qu'ils ont déjà, en plus de leur salaire, de sérieux avantages soigneusement occultés au public. On comprend alors que depuis longtemps, les nantis de la société ne sont pas ceux que l'ont croit ou que l'on nous fait croire.

³ Cf. article sur la comparaison des systèmes de Sécu Français et Américains sur www.chirosystem.com

Bref, la France accuse toujours son traditionnel retard qui risque d'être la cause d'une révolte sociale très houleuse en perspective ; et ceci simplement à cause d'hommes politiques trop soucieux de leur carrière et de leur intérêt personnel qui ont manqué de courage⁴. Il leur importe tant de plaire en achetant la paix sociale et les votes à coup de subventions, de réformettes et de démagogie verbale ; et comme cela marche, pourquoi changer ?

Pendant ce temps, la France paye des amendes astronomiques à la CEE pour manquement d'adaptation au droit européen (1 425 000 F par jour entre 1994 et 2001, puis 242 650 € depuis 2001) et cela, avec l'argent du bon contribuable, bien sûr, car les hommes politiques savent parfaitement bien dépenser l'argent des citoyens.

Mais puisque les français sont si « braves » et si dociles ...

Grâce à la chape de silence politico-médiatique en béton haute densité sur la question, les citoyens ne sont en effet guère au courant de tout cela. Et dans leur esprit, puisque la sacro-sainte Télé aux paroles d'évangile ne le signale pas, cela n'existe pas.

Pourtant, les faits sont là. Tout travailleur a désormais le droit de s'assurer où bon lui semble, sans être obligé de s'affilier à la Sécu.

C'est donc une révolution sociale considérable ; la plus grande depuis 50 ans.

Pour ceux qui sont encore incrédules, voici maintenant un article édifiant sur les faits, paru dans le journal « Les Echos » au printemps 2002 :

Mutuelles : Bruxelles menace Paris

Depuis l'adoption, en avril 2001, de son ordonnance transposant les directives européennes « assurances » aux mutuelles santé dans le code de la mutualité, Paris pouvait se croire à l'abri des foudres de Bruxelles. Mais la commission va saisir la Cour de Justice des Communautés Européennes (CJCE) pour obtenir le jugement d'une astreinte de 242 640 € (1 591 614 F) par jour pour transposition incomplète des directives étant donné la « gravité et la durée de l'infraction ».

La Commission rappelle que les mutuelles ont été intégrées dans le champ d'application des directives à la demande expresse de Paris. La transposition des textes européens aurait dû être finalisée avant juillet 1994 ! Sur ce point, l'Etat fait l'objet d'une condamnation par arrêt du 16 décembre 1999 : la CJCE a confirmé que la France n'avait pas rempli ses obligations en n'adoptant pas les mesures d'application des dispositions des 3èmes directives « assurances » aux quelques 3000 mutuelles régies par le Code de la mutualité. La décision de la Commission a d'autant plus surpris les professionnels que le processus d'application aux mutuelles de la législation européenne est en bonne voie.

« Pas avant un an au mieux »

Certes, l'ordonnance d'avril 2001 demande, pour être appliquée, une quarantaine de décrets ou arrêtés qui ne sont pas tous publiés mais dont les principaux le sont : le 25 novembre pour l'inscription au registre des mutuelles, la demande d'agrément et les conditions de substitution ; le 26 mars pour les règles régissant les transferts de portefeuille ; le 4 mai pour les principales règles prudentielles applicables à la mutualité (marge de solvabilité, provisionnement, etc.).

« Nous n'attendons plus de textes fondamentaux en matière de transposition » confirme le directeur des services aux organismes mutualistes au sein de la Fédération Nationale

⁴ Cf. Le grand gaspillage, Pr Jacques Marseille, ed. Tempus, 2005

de la Mutualité Française. Pourquoi dans ces conditions la Commission adresse-t-elle une nouvelle mise en demeure au gouvernement français ? « Certainement pour éviter qu'il n'accorde un nouveau délai à la mutualité pour sa mise en conformité avec les directives » affirme un professionnel.

En février, le gouvernement avait en effet autorisé la prolongation du délai accordé aux mutuelles pour se mettre en conformité ; la date limite a été repoussée du 22 avril au 31 décembre 2002. Et ce, sans accord préalable de la Commission, note cette dernière dans un communiqué de presse. La mutualité aurait-t-elle tenté d'obtenir un nouveau délai du nouveau gouvernement ?

« Aucunement », tranche le président de la FNMF, Jean-Pierre Davant, qui reste serein : « la Cour de Justice ne statuera pas avant un an au mieux. D'ici là, tout sera rentré dans l'ordre et la plainte n'aura plus lieu d'être ».

© Mireille Weinberg, Les Echos, 23 mai 2002

Moralité : A chacun de juger de l'honnêteté de l'Etat français et de ses hommes politiques et de se poser les bonnes questions sur les retraites et l'évolution du monde économique actuel.

© Pascal Labouret – 2002-2006